

Image not found or type unknown



Révision de plomberie suite à un congé de bail

Par **Donakor**, le **05/08/2008** à **21:54**

Bonjour, rn rn J'ai donné congé de mon appartement et mon agence me prévient que je dois effectuer la révision générale de la plomberie (en leur fournissant une facture justifiant l'exécution des travaux). rn J'ai vérifié dans mon bail et un point indique ceci: *rn le preneur s'engage à faire réviser la plomberie avant son départ: il devra fournir au bailleur copie de la facture justifiant de la révision, faute de quoi le bailleur la fera exécuter, et déduire de la caution le montant des travaux.* rn rn Je cherche donc à savoir si ce point est normal ou si c'est une tâche qui doit rentrer dans le périmètre des deux parties (bailleur et locataire). rn rn Merci d'avance de votre réponse.